

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 09 avril 2024**

Délibération n°058_240409

JO 2024 – Dispositif « Grande cause nationale » pour la promotion des Activités Physiques et Sportives - Financement d'un appel à projet.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 27 mars 2024, dématérialisée et affranchie le 27 mars 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ⁵ M. Sylvain ARTHEMISE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU ² Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE ¹ Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND ³⁻⁴	M. Thibaud CHANE WOON MING M. Imran HATTEEA ⁶ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE Mme Marie Ludivine IMACHE	Mme Linda MANENT Mme Camille CLAIN Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean François PAYET M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT- RICHAVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la présentation et du vote de la délibération n° 52

²A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la présentation et du vote de la délibération n° 56

³N'a pas pris part au débat et au vote de la délibération n°57 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

⁴N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°60 à 67 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

⁵N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°60 à 64 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

⁶N'a pas pris part au vote de la délibération n°61 au titre de la procuration donnée à Mme Camille CLAIN

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°35	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°36	27	4	14		Prend acte		
Pour la délibération n°37	27	4	14		Prend connaissance		
Pour la délibération n°38	27	4	14		Prend acte		
Pour les délibérations n°39 à 51	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°52	26	4	15		30	0	0
Pour les délibérations n°53 à 55	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°56	26	4	15		30	0	0
Pour la délibération n°57	26	4	14	1	30	0	0
Pour les délibérations n°58 à 59	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°60	25	4	14	2	29	0	0
Pour la délibération n° 61	25	3	14	3	28	0	0
Pour les délibérations n°62 à 64	25	4	14	2	29	0	0
Pour les délibérations n°65 à 67	26	4	14	1	30	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,


Juliana M'DOIHOMA



	Conseil municipal - Séance du 9 avril 2024 Délibération n°058_240409	Pôle Proximité et Citoyenneté
	JO 2024 – Dispositif « Grande cause nationale » pour la promotion des Activités Physiques et Sportives- Financement d'un appel à projet	Direction des sports et de la culture

I. RAPPORT DE PRÉSENTATION

Avec l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), la France se donne l'opportunité unique de devenir une Nation sportive. Ce rendez-vous sera aussi une occasion sans pareille de valoriser la pratique sportive et ses bienfaits en appelant à la mobilisation générale pour lutter contre les effets dévastateurs de la sédentarité, véritable bombe à retardement sanitaire.

Lors du Comité Olympique et Paralympique du 25 juillet 2022, le gouvernement a décidé de faire de la promotion de l'Activité Physique et Sportive (APS), la Grande Cause Nationale 2024, et de ce fait, le relais sociétal pour valoriser l'héritage des jeux.

Dans cette perspective, la Grande Cause Nationale s'organise autour d'objectifs avec des marqueurs forts, et en particulier celui des trente minutes d'activités physique et sportive quotidiennes.

Ainsi dans le cadre de l'articulation de l'animation territoriale des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024, le Ministère de de l'éducation nationale et de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques a lancé un appel à projet pour le financement des projets locaux de qualité.

La ville souhaite soumettre à ce financement les projets suivants dans le cadre d'une programmation « été Olympique et paralympique 2024 » :

- Les Olympiades des sports vacances, qui se dérouleront du 08 juillet au 31 juillet 2024 : actions physiques et sportives sur 03 gymnases, 01 salle polyvalente et la tournée de la caravane du sport dans 06 quartiers en public prioritaire ;
- Le Paralympique de Saint-Louis du 14 au 23 octobre 2024 : sur 04 sites sportifs avec le soutien des associations intervenantes dans le domaine des handicapées et les activités physiques inclusives.

Ces opérations sont estimées pour 2024 à 32 500 euros et il est sollicité un soutien financier de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) à hauteur de 20 000 euros.

II. DELIBERATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction NOR : MENV2400786J du 15 janvier 2024 du Ministère de de l'éducation nationale et de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Considérant que les orientations du Comité Olympique et Paralympique du 25 juillet 2022 visent notamment à faire des activités physiques et sportives, la Grande Cause Nationale 2024

Considérant que la commune labélisée « Terre de Jeux 2024 », s'inscrit pleinement dans le développement et la promotion du sport

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver les actions 2024 « Les Olympiades des sports vacances » et « Le Paralympique de Saint-Louis », pour un coût prévisionnel de 32 500 euros ;

Article 2 : De solliciter la DRAJES pour un co-financement de ces deux actions 2024 à hauteur de 20 000 euros au titre de la Grande Cause Nationale 2024 ;

Article 2 : D'autoriser la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Vote : 31 pour

La Maire,


Juliana M. DOIHOMA


**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**